

Arrêté du Maire portant désignation de Madame Evelyne DENOYELLE, Conseillère municipale, en qualité de Présidente de la Commission d'Appel d'Offres du 26 juin 2026

Objet : Désignation du Président de la Commission d'Appel d'Offres du 26 juin 2026 chargé de l'analyse des offres dans le cadre de la commande publique « Fourniture de denrées alimentaires pour la restauration collective de la Ville de Sotteville-lès-Rouen ».

Le Maire de la Ville de Sotteville-lès-Rouen,

VU :

- La délibération 2026/63 du Conseil Municipal en date du 9 avril 2026, portant sur la constitution de la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant que L'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour le Président de désigner un représentant pour le remplacer, en cas d'empêchement,

Considérant que les accords-cadres relatifs à la « Fourniture de denrées alimentaires pour la restauration collective de la Ville de Sotteville-lès-Rouen » passé sous la forme d'un appel d'offres, nécessite la tenue d'une Commission d'Appel d'Offres,

Considérant qu'il est apparu que Monsieur le Maire, Président de la Commission d'Appel d'Offres ne pourra pas assister à cette réunion, en raison d'un empêchement,

ARRETE

Article 1^{er} : Le Maire, Président de droit de la Commission d'Appel d'Offres, désigne Madame Evelyne DENOYELLE, Conseillère municipale, en qualité de Présidente de la Commission d'Appel d'Offres du 26 juin 2026 chargée de l'attribution des accords-cadres relatifs à la « Fourniture de denrées alimentaires pour la restauration collective de la Ville de Sotteville-lès-Rouen ».

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Sotteville-lès-Rouen le **11 JUIN 2026**



Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE